

Sebourg, le 8 juillet 2024

## ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la commune de Sebourg,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures pour faciliter des travaux de réfection de voirie dans une partie de la rue de la Grande Cavée, le 22 juillet 2024, et, pour éviter tout accident,

### ARRETE

ARTICLE 1 : Le 22 juillet 2024, une partie de la rue de la Grande Cavée (de son intersection avec la RD50 jusqu'au n°12), sera barrée à la circulation.

ARTICLE 2 : La mise en œuvre et la maintenance de la signalisation seront assurées par l'entreprise DUBOIS TP à Sebourg.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Valenciennes ;
- Monsieur le Commandant du Centre Principal de Secours et de Lutte contre l'Incendie de Valenciennes ;
- Monsieur le Directeur de l'entreprise NICOLLIN à Villeneuve d'Ascq ;
- Monsieur le Directeur de l'entreprise DUBOIS TP à Sebourg.

Publié sur le site Internet  
le 09.07.2024



L'Adjoint délégué,

Didier LENNE